

Présentation au Comité permanent des langues officielles

Chambre des Communes

Étude sur le Bureau de la traduction

Le 11 avril 2016

par

Emmanuelle Tremblay, présidente

et par

André Picotte, vice-président

Association canadienne des employés professionnels



Nous désirons remercier les membres du Comité de nous avoir invités à comparaître afin d'entendre nos préoccupations et nos recommandations touchant le Bureau de la traduction.

Nous croyons que notre syndicat, l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP), est tout à fait outillé pour vous faire un état de situation et vous faire des recommandations touchant le Bureau.

Je m'appelle Emmanuelle Tremblay et suis la présidente de l'ACEP. Je suis accompagnée d'André Picotte, vice-président du syndicat et qui représente le groupe TR formé des traducteurs, interprètes et terminologues.

La très grande majorité des membres de l'ACEP sont les quelque 12 000 économistes et employés en sciences sociales qui conseillent le gouvernement sur les politiques publiques. Nous représentons également les 90 analystes et adjoints de recherche à la Bibliothèque du Parlement.

Et surtout, dans le cas qui nous occupe, l'ACEP représente également la communauté directement touchée par les activités du Bureau de la traduction : nos 925 traducteurs, interprètes, terminologues qui assurent le visage bilingue du gouvernement et qui sont tous à l'emploi du Bureau. Si André et moi sommes ici aujourd'hui, c'est au nom de ces femmes et ces hommes qui sont au cœur des activités du Bureau de la traduction.

Le Bureau de traduction : entreprise commerciale ou garant de la dualité linguistique?

Nous croyons que les difficultés actuelles du Bureau, magnifiées par la saga de l'outil automatique de traduction, sont dues en grande partie par la dichotomie entre la volonté affichée par la direction d'en faire une entreprise commerciale, et son mandat fondamental qui est de contribuer à la dualité linguistique du Canada. Nous estimons que ces deux approches



ne peuvent cohabiter. D'ailleurs, preuve en est que le Bureau vit des heures sombres, doit composer avec des budgets réduits et un personnel en forte réduction, mais qui doit faire face à une charge de travail accrue.

Faisons une comparaison avec le domaine de la santé. Si ce qu'on fait subir au Bureau de la traduction depuis des années était appliqué dans le domaine de la santé, cela voudrait dire que des opérations ne seraient pas effectuées, que des patients seraient retournés chez eux sans soins, que ses praticiens seraient surchargés de travail et que, globalement, la santé globale des Canadiens serait affectée.

Nous affirmons que la santé linguistique du Canada est mise à mal par le modèle adopté par le Bureau.

Le professeur Jean Delisle de l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa écrivait dans une lettre au journal Le Droit le 10 mars que pour plusieurs Canadiens, la traduction est « le mal nécessaire de la Confédération. » Pour M. Delisle, les gestes posés par la direction du Bureau de la traduction, et certainement imposés par le carcan économique fixé par le précédent gouvernement, contribuent à renforcer ce préjugé.

Avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, le Bureau s'est vu confié le mandat de garantir la qualité linguistique de l'appareil gouvernemental, rappelle M. Delisle. Afin de remplir ce mandat, le Bureau a embauché des spécialistes dans les domaines de la traduction, de l'interprétation, de la terminologie. Il a développé une expertise et des outils qui lui ont assuré un rayonnement international.

C'est lorsque le Bureau est devenu un « organisme de service spécial » en 1995, sorte d'organisme autonome du ministère des Services publics et de l'Approvisionnement, que le déchirement entre son mandat de protéger la



dualité linguistique canadienne, tout en devant désormais recouvrer une partie de ses coûts de fonctionnement, a commencé.

Car au même moment, le Bureau a été forcé de concurrencer le secteur privé à qui le gouvernement a ouvert les portes des ministères et organismes fédéraux. Mis en concurrence avec un secteur privé qui ne devait pas supporter les mêmes coûts de fonctionnement, le Bureau a dû embrasser une logique mercantile qui l'a éloigné de son mandat de base.

Par comparaison, Passeport Canada, un autre organisme de service spécial, jouit du monopole de la production des passeports. Il peut donc fixer les coûts de ses services en regard de ses dépenses, ce que le Bureau ne peut faire, car il doit demeurer compétitif avec les tarifs du privé. Pour ajouter l'injure à l'insulte, le Bureau fournit des outils linguistiques gratuits, dont la banque de terminologie Termium Plus, accessibles certes à la population canadienne, mais également aux traducteurs du privé, qui peuvent y puiser les outils dont ils ont besoin sans devoir en supporter les coûts de fonctionnement et de mise à niveau.

En outre, le fonctionnement du Bureau avec les ministères au moyen d'ententes annuelles, l'empêche de planifier adéquatement son travail d'une année à l'autre. En effet, ces ententes ne sont pas des contrats et peuvent être annulées ou non renouvelées au gré du vouloir des clients. Ceci explique en partie que le Bureau a 400 employés de moins qu'en 2002 et que les employés qui quittent la fonction publique ne sont pas remplacés. Le Bureau prévoit encore que 140 prochains départs à la retraite ne seront pas remplacés d'ici 2017-2018. Cela contribuera à réduire encore plus les services aux Canadiens.

Nous constatons également, et c'est même écrit en toutes lettres dans le rapport d'évaluation des programmes du Bureau de la traduction de 2012, que des ministères se créent des bureaux internes de traduction, ce qui contrevient à la directive du Conseil du Trésor à ce sujet : « De plus,



quelques ministères traduisent certains documents à l'interne en les confiant à des employés du groupe professionnel de services d'information (IS) ou services administratifs (AS). »

Impact des compressions budgétaires

Les difficultés auxquelles fait face le Bureau de la traduction sont les résultats des compressions budgétaires imposées à la fonction publique fédérale depuis 2012 par le précédent gouvernement. Car au même moment où le budget du Bureau était réduit, celui de l'ensemble des ministères l'était également. Et la traduction est souvent la première victime des compressions budgétaires. Cela a conduit à un effet pernicieux : les employés, surtout francophones, ont eu de moins en moins accès à des services de traduction dans l'élaboration des documents de travail internes. Ce faisant, ils ont dû accepter de travailler plus souvent en anglais s'ils souhaitaient apporter leur contribution. Cela représente une érosion inacceptable du droit de tous les employés de travailler dans la langue de leur choix.

Il faut également se rappeler que, pendant que les ressources allouées au Bureau de la traduction diminuent, la population canadienne ne cesse de croître. Il y avait 35 851 774 Canadiens et Canadiennes en 2015, selon l'estimation faite par nos membres EC travaillant à Statistique Canada, soit une hausse de 17 % depuis 2000, alors que nous étions 30 685 730.

Autre impact de la baisse des ressources allouées au Bureau de la traduction : le recours accru à des pigistes et au secteur privé pour faire le travail normalement effectué par les employés du Bureau. Cette pratique, qui consiste à faire de plus en plus appel à des pigistes dont les conditions de travail ne sont pas protégées par une convention collective, s'apparente à une désyndicalisation pernicieuse.



Pour les employés réguliers du Bureau le recours par moment à des heures supplémentaires excessives contribue à miner le moral.

Une perte d'expertise qui risque d'être irrémédiable

Nous avons également constaté qu'une expertise accumulée au fil des années par les employés du Bureau s'étiole avec les départs à la retraite et le fait que le Bureau n'embauche plus. Par exemple, le Bureau avait développé une très grande expertise en matière de traduction scientifique et technique, mais les départs à la retraite et l'absence d'embauche et de plan de relève font en sorte que cette expertise risque de disparaître à relativement court terme.

Autre secteur touché de plein fouet : la traduction multilingue. Il est de plus en plus difficile de trouver des traducteurs pouvant faire le travail dans plus d'une langue, une ressource qui existait pourtant au sein du Bureau. Ce qu'on constate, c'est que la réduction des effectifs a conduit le Bureau à construire cette expertise hors du Bureau et au rabais.

Lorsqu'on sait à quel point le Bureau de la traduction avait acquis une réputation internationale pour la qualité de ses services, il est désolant de constater que des choix politiques et économiques minent la capacité des employés du Bureau de produire un travail de qualité. Nos traducteurs, terminologues et interprètes réussissent encore et toujours à faire un travail de haute qualité, mais ils sont victimes d'un modèle qui ne peut pas durer : éventuellement la machine va craquer avec des conséquences importantes sur la qualité du travail. Nos membres, qui portent à bout de bras le maintien des services offerts par le Bureau, sont dévastés par cette nouvelle réalité.

La formation de groupes affinitaires est un exemple des choix faits dans une logique toute comptable, mais qui entraînent des conséquences sur le travail. Alors qu'auparavant les employés étaient spécialisés dans leurs



domaines et possédaient un vocabulaire et une expertise leur permettant de travailler plus efficacement, les groupes affinitaires multiplient les domaines de traduction confiés à des employés. Ils doivent donc acquérir ces compétences dans plusieurs domaines à la fois tout en traduisant.

Outil de traduction automatisé

Rien n'explique mieux le désarroi du Bureau et de ses dirigeants actuels que la saga de la mise en place de l'outil de traduction automatisé Portage. En effet, cela est le signe que soit le mandat du Bureau de contribuer à la dualité linguistique est mal compris, ce qui n'est déjà pas très bien, soit qu'il est sciemment perverti au nom d'objectifs financiers.

Présenté comme une aide aux communications entre employés, l'outil de traduction automatique est finalement un affront au travail des traducteurs. En effet, mettre cet outil dans les mains de personnes qui n'ont pas une connaissance fine de la langue d'arrivée signale que la qualité de traduction n'est pas importante aux yeux des personnes qui en ont fait la promotion. C'est une manière de dire aux traducteurs, interprètes et terminologues que leur travail n'est pas si important que cela et qu'une machine peut s'en charger.

On nous répliquera que l'outil était accompagné de mises en garde aux employés pour qu'ils s'abstiennent de l'utiliser pour les communications avec le public. Mais cela ne semblait pas poser problème pour le Bureau de la traduction en ce qui concerne les communications entre employés. Est-ce que ces derniers auraient droit à des services de moins bonne qualité?

En outre, c'est faire preuve de naïveté de croire qu'un tel outil ne sera pas utilisé en dehors des communications internes. Après tout, il portait le sceau de qualité du Bureau. D'ailleurs, nous avons constaté qu'au moins un ministère a utilisé l'outil de traduction automatisé afin d'économiser de



l'argent et qu'il a demandé par la suite au Bureau de réviser les documents traduits par l'outil.

Louise Brunette, professeure au département d'études langagières de l'Université du Québec en Outaouais a eu le mot juste dans une entrevue, accordée à Radio-Canada que l'outil de traduction est un manque de respect pour les francophones. « On empêche le développement du français, la qualité et la rédaction directement en français. Le gouvernement fédéral fait du français une langue de traduction au lieu d'une langue de communication. » Comme M. Delisle, Mme Brunette sera l'un des témoins que vous entendrez et elle pourra expliquer en détail ce qu'elle reproche à l'outil de traduction. Mais nous sommes d'accord avec son analyse selon laquelle cette approche fait passer le statut du français dans la fonction publique d'une langue seconde à une langue secondaire.

Coûts ou mandat? Il faut choisir

Au-delà de ces questions de mandat, il nous apparaît clair que la priorité absolue des dirigeants du Bureau de la traduction est de réduire les coûts. C'est une des conséquences de confier la gestion du bureau à des gestionnaires plutôt qu'à des spécialistes en traduction. On semble ne pas tenir compte de l'importance d'assurer le maintien d'un nombre minimal d'employés pour garantir la qualité des textes produits, ni d'assurer l'encadrement des nouveaux employés par leurs collègues plus expérimentés, avant que ceux-ci ne partent à la retraite.

Nous désirons conclure notre présentation par deux recommandations qui permettraient au Bureau de retrouver son importance d'antan, aux Canadiennes et Canadiens de recevoir les services du gouvernement dans une langue de qualité et aux employés de la fonction publique fédérale de pouvoir continuer à bénéficier des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* leur permettant de travailler dans la langue de leur choix.



1- Faire du Bureau de la traduction le service gouvernemental responsable de l'activité de traduction dans l'appareil gouvernemental fédéral

En donnant au Bureau la responsabilité d'assurer la gestion de la traduction pour l'ensemble des ministères, cela permettrait de rehausser la qualité du travail de traduction fait à l'extérieur du Bureau, de réduire les frais administratifs liés à l'attribution des contrats de traduction et d'assurer le maintien de l'expertise linguistique.

En outre, en confiant au Bureau la responsabilité de superviser l'ensemble de la gestion de la traduction du gouvernement, on pourrait éliminer les « boîtes de traduction fantômes » qui existent au sein de quelques ministères et dont le Bureau connaît l'existence, et ainsi faire des économies.

2- Attribuer au Bureau de la traduction les ressources financières et humaines nécessaires pour qu'il puisse accomplir son mandat

Il faut mettre fin à la politique d'attrition du Bureau et recommencer à embaucher des traducteurs, terminologues et interprètes. Il faut confier au Bureau les ressources financières pour qu'il accomplisse son mandat de soutenir la dualité linguistique canadienne et cesser de lui faire porter le poids de compressions budgétaires insupportables.

Le gouvernement actuel a indiqué dans plusieurs lettres de mandat des nouveaux ministres qu'ils doivent contribuer à protéger la *Loi sur les langues officielles*. Ce ne sont que des vœux pieux si cette volonté n'est accompagnée de gestes concrets, comme le rétablissement de budgets permettant au Bureau d'accomplir son mandat.

En plus de recommencer à embaucher de nouveaux employés, le Bureau doit mettre sur pied un programme pour rétablir l'expertise perdue en matière de traduction technique et scientifique et de traduction



multilingue. Il doit également mettre en place un plan de relève qui permettra aux employés d'expérience de contribuer à former les nouveaux collègues afin d'assurer la transmission de l'expertise.

Tout gouvernement doit faire des choix budgétaires. Le gouvernement précédent avait décidé que la dualité linguistique canadienne et le droit aux citoyens et citoyennes d'obtenir des services de qualité dans la langue de leur choix pouvaient être sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

Nous vous demandons de renverser cette tendance. Nous vous demandons de redonner au Bureau de la traduction la capacité de faire son travail, de contribuer durablement à la dualité linguistique canadienne et de veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens puissent en tout temps obtenir les services dans la langue de leur choix. Nous vous demandons de faire en sorte que les employés de la fonction publique puissent également continuer à travailler dans la langue de leur choix.

Merci.